

 Réseau
Car-In-Vent

version applicable
au 1^{er} octobre 2023

CHARTRE D'UTILISATION DES ÉLÉMENTS ET VISUELS DE COMMUNICATION DU RÉSEAU CAR-IN-VENT PAR LES FOURNISSEURS ET DISTRIBUTEURS MEMBRES

> Rappels sur le réseau Car-In-Vent

Les enjeux de ce réseau sont de déployer les préconisations techniques du réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels en matière d'installations d'équipements de ventilation industrielle et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Ses objectifs sont de former aux bonnes pratiques un réseau de professionnels installateurs / distributeurs de matériels de ventilation ou bureaux d'étude et de faire connaître aux entreprises, à titre indicatif, la liste de ces professionnels. La formation n'a pas pour but d'aboutir à un quelconque conventionnement.

> Règles relatives à la communication sur le réseau Car-In-Vent

- L'utilisation du logo de l'Assurance Maladie, de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et du logo de chacune des caisses régionales animant le réseau sur des espaces ou pages des entreprises est interdite.
- Les contenus de communication ne doivent pas laisser croire qu'il existe un conventionnement, une certification, une labellisation, une habilitation, etc., entre les membres du réseau Car-In-Vent et les Caisses régionales et/ou l'Assurance Maladie - Risques professionnels.
- En cas de résiliation de l'adhésion au réseau ou d'exclusion du réseau, les membres du réseau Car-In-Vent s'engagent à cesser immédiatement de se prévaloir de toute référence au réseau Car-In-Vent.

> Les membres du réseau qui souhaitent communiquer sur Car-In-Vent

- Utilisent impérativement leur propre charte graphique pour promouvoir leurs produits et services.
- Utilisent exclusivement le logo spécifique « Membre formé du Réseau Car-In-Vent » (transmis sur demande par la caisse régionale de rattachement) dans leurs supports de communication. Il pourra être utilisé sur les outils de communication collectifs (type site internet). Cependant, pour les éléments qui font apparaître nominativement un individu (type signature de mail, devis...), seules les personnes membres du réseau pourront utiliser le logo.
- Transmettent impérativement toute demande de communication en amont à l'adresse de [leur caisse régionale de rattachement](#).
- Invitent les entreprises qui ont des questions sur le réseau Car-In-Vent à
 - contacter [leur caisse régionale de rattachement](#).
 - ou
 - se rendre sur la page dédiée du site internet du réseau Car-In-Vent : <https://www.carsat-nordest.fr/home/entreprises/car-in-vent>
Ce lien pourra être directement intégré, sous forme d'un lien hypertexte, dans le logo du réseau affiché sur le site du membre.

